



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

**Séance du
26 mai 2026**

Date de convocation :
21 mai 2026

Nombre de membres :

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	14

Résultat du vote :

Pour :	14
Contre :	00
Abstentions :	00

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. BARDOULAT, MME GADEAUD, M. LAGRANDE, MME SCHILDGE, M. PLOUVIER, M. MEYNIER, M. LAUTRETTE, MME DEMONT, MME MAZAUD, M. IMBERT,

Absents :

Mme Marie-Sylvie DURAND donne pouvoir à Mme Agnès LASCAUX
M. Jérôme BILLY donne pouvoir à M. Bernard LAGRANDE
Mme Emilie GADEAUD donne pouvoir à M. Michel REBEYROL
Mme Myriam DHONT

Secrétaire de séance :

M. Raphaël IMBERT

Grosse réparation de voirie sur la VC n°5 – demande de subvention

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de voirie sur la voie communale VC n°5 (route du Grand Chalier) entre le carrefour de la RD11A1 (crèche) et le passage à niveau. Cette portion a été endommagée par divers travaux de constructions d'habitations, entre autres, il convient de refaire les purges de chaussée ainsi que le revêtement. Le coût estimatif de ces travaux s'élève aujourd'hui à 42 853,91€ HT.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
- La loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités territoriales,

Considérant que ces travaux peuvent faire l'objet d'octroi de subventions du Conseil départemental,

LE CONSEIL OÙ CET EXPOSE ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

- **Approuve** la demande de travaux de grosses réparations de voirie sur la VC5 pour un montant estimé à 42 853,91€ hors taxes, sachant que ce montant sera ajusté en fonction du coût des matériaux et de la quantité réelle utilisée,
- **Sollicite** pour ce faire, une aide auprès du Conseil départemental,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Raphaël IMBERT

Le Maire,
Michel REBEYROL



Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 087-218702504-20260526-202627-DE